

MAIRIE
DE
LA BOISSIÈRE



COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021 **Loi 2015-991 du 7 août 2015**

Introduction

Article L2313-1 du code général de collectivités territoriales : Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Population 2021 :

- population municipale : 1 021
- population comptée à part : 19
Total : 1040 habitants

Évènements marquants 2021 :

Crise sanitaire
Démarrage des travaux de la salle d'activités
En décembre 2021, décision de souscrire 2 emprunts de 70 000 € chacun (salle d'activités et voirie 2020)

Dette

Encours de la dette au 31 décembre 2021 : 164 880.78
Annuité de la dette :
*capital : 26 992.38
*intérêts : 8 322.50

La commune reste en contrat pour 6 emprunts (salle polyvalente, électrification 24^{ème} tranche, sécurisation de l'entrée du village, cour arrière de l'école, réhabilitation des décharges, terrain de sport).

Au 31 décembre 2021, le montant de la dette par habitant s'élève à 158.54 €.

Fiscalité

L'article 16 de la loi des finances pour 2020 prescrit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et fixe les mesures compensatrices pour les collectivités impactées par le transfert à la commune de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Afin de disposer en 2021 d'une compensation à l'euro de la suppression de la THRP, la commune doit voter un taux de TFPB égal au taux de TFPB communal 2020 + taux de TFPB départemental 2020.

Le taux de la THRS (résidences secondaires), reste gelé jusqu'en 2022 inclus.

Le produit de la fiscalité locale pour 2021 s'élève à 380 646 €, comme suit :

	TAUX 2020	Bases	Produit
Taxe d'habitation	13.06	90 357	11 801
Foncier bâti	42.07	837 826	350 430
Foncier non bâti	77.25	23 838	18 415

Auquel il faut déduire l'effet du coefficient correcteur, soit un produit de fiscalité locale 2021 qui s'élève à 355 709 €.

Budget

L'exécution du budget d'une collectivité donne lieu à la confection de 2 documents :

- Le compte administratif élaboré par l'ordonnateur (le maire),
- Le compte de gestion établi par le trésorier.

Ces 2 documents établis en fin d'exercice, retracent des écritures comptables de la collectivité durant l'exercice, ils récapitulent l'ensemble des dépenses et des recettes.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Pour 2021 les crédits suivants ont été ouverts :

PHASES BUDGETAIRES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRIMITIF	1 985 880	2 036 270
RESTES A REALISER	66 981	16 591
DECISION MODIFICATIVE N°1	57 900	57 900
DECISION MODIFICATIVE N°2	15 000	15 000
DECISION MODIFICATIVE N°3	39 500	39 500
DECISION MODIFICATIVE N°4	50 000	50 000
BUDGET TOTAL	2 215 261	2 215 261

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent des recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, permet en priorité le remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constitue de l'autofinancement qui permettra de financer les investissements de la collectivité.

La section d'investissement présente les projets d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subvention. La collectivité peut également avoir recours à l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.

Les objectifs du budget 2021 se traduisent par la volonté de

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- maintenir les tarifs des services,
- maintenir les taux des impôts locaux.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 677 065.83 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 769 950.99 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 285 042.29 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 116 178.85 €, avec 467 355 € de restes à réaliser en dépenses et 401 987 € en recettes.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	677 065.83	769 950.99
INVESTISSEMENT	285 042.29	116 178.85
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	467 355.00	401 987.00
REPORT FONCTIONNEMENT N-1		462 925.49
REPORT INVESTISSEMENT N-1		11 755.59
BUDGET TOTAL	1 429 463.12	1 762 797 .92

Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 677 065.83 €, sont en augmentation de 6.07 % par rapport à 2020, cette augmentation fait suite à des résultats en diminution en 2020 du fait de la crise sanitaire.

- Dépenses générales (chapitre 011) 204 978.85

Les dépenses de fluides sont constantes et avoisinent les 28 800 €.

Les dépenses liées à l'éclairage public sont en augmentation (+ 4 %) : 7 276.15 €

La crise sanitaire avait entraîné la fluctuation de divers frais,

- les frais d'alimentation correspondant à l'achat des repas pour le restaurant scolaire sont pratiquement revenus à leur niveau habituel,

- les frais pour fournitures d'entretien, vêtements de travail, autres matières et fournitures sont également revenus à leur niveau habituel,

- les frais liés aux fêtes et cérémonies sont restés pratiquement à leur niveau de 2020, les animations et commémorations n'ayant pratiquement pas pu reprendre en 2021.

L'article 611 – contrat de prestations de services est en augmentation de 83.38 % (+ 2047.85 € correspondant aux frais de d'installation et paramétrage du nouveau matériel informatique du service administratif, à la mise en service d'un nouveau logiciel métier (DSN) et à la souscription d'un abonnement de 3 ans à la place de 1 an à panneau pocket).

L'article 615232 – réseaux est en augmentation du fait de la recherche et la réparation d'une fuite d'eau sur le réseau alimentant la borne à eau du terrain de sport.

D'importants frais ont été réalisés sur les véhicules du service technique.

Les frais de maintenance ont augmenté à la suite du changement de système informatique.

Les frais liés à l'instruction des autorisations du droit des sols sont en très forte augmentation (+ 12 000 €) du fait de l'augmentation du nombre de dossiers déposés, du passage en convention complète avec la communauté de communes Vallée de l'Hérault et de l'augmentation des tarifs d'instruction découlant de cette convention.

Diverses études ont été lancées en 2021, engendrant une augmentation de près de 30 % de l'article 6226 – honoraires (rétrocession du lotissement, audit thermique, plan de circulation).

Il n'y a pas de frais de gardiennage en 2021 (pas de vente de coupes de bois).

- Dépenses de personnel (chapitre 012) 353 968.81

Les charges salariales et patronales sont constantes.

L'effectif de la collectivité est composé de 12 agents répartis comme suit :

- 7 titulaires et 5 contractuels (2 droits publics et 3 droits privé)

- 5 temps complets et 7 temps non complets (soit 9.27 ETP).

Il existe 3 services dans la collectivité :

- Administratif : 3.2 ETP (dont agent postal 0.5 ETP)

- Technique : 2.26 ETP

- Scolaire et péri scolaire : 3.83

On notera un chapitre 012 en augmentation de 4.5 %. Cette augmentation est due aux coûts liés aux remplacements d'agents titulaires absents (accident de service, maladie). Ces dépenses sont atténuées par le versement d'indemnités journalières qui permettent de maintenir ces charges à un niveau constant.

- Charges de gestion courante (chapitre 65) 109 795.67

Les indemnités des élus sont en hausse (+ 15 %). L'effet du changement de state démographique et de la réforme des indemnités à eu un impact sur l'année entière (en 2020 cela n'avait impacté le budget que sur 7 mois).

- Intérêts de la dette (chapitre 66) 8 322.50

Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 769 950.99 €, sont en augmentation de 4.07 % par rapport à 2020.

- **Produits des services et du patrimoine (chapitre 70) 56 259.98**

Les recettes proviennent des services suivants : concessions dans les cimetières, occupation du domaine public et restaurant scolaire.

On notera une hausse des recettes liées à la reprise de fréquentation au restaurant scolaire (reprise de l'activité du restaurant scolaire à la suite de la fermeture du service du fait de la crise sanitaire) et un nombre important d'attribution de concessions dans le cimetière (5).

- **Impôts et taxes (chapitre 73) 455 809.14**

Les impôts collectés sont en augmentation du fait de l'augmentation des bases (revalorisation nationale des bases et nouveaux logements).

Les produits reversés par l'EPCI sont constants et font l'objet de retenues en fonction des conventions de mutualisation.

- **Dotations et participations (chapitre 74) 230 919.55**

Les dotations versées par l'État sont en diminution de 17.76 %, on notera

- une diminution de la dotation de solidarité rurale de 29.85 % (- 16 000 €) due au classement à la 11 539^{ème} de la dotation cible,
- une diminution de la dotation de péréquation,
- l'attribution de 2 000 € au titre de la dotation globale de décentralisation (mise en ligne du PLU).

- **Produits de gestion courante (chapitre 75) 1 861.69**

Ce poste, en diminution en 2020 du fait de la crise sanitaire et de la fermeture de la salle polyvalente, est en augmentation mais n'a pas atteint son niveau habituel du fait de la reprise des locations de la salle polyvalente sur le second semestre uniquement.

- **Produits financiers (chapitre 76) 7.08**

- **Recettes exceptionnelles (chapitre 77) 1 536.41**

- **Atténuation de charges (chapitre 013) 23 557.14**

Ces recettes varient en fonction des remboursements des charges de personnel versées aux agents en arrêt pour maladie.

Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 285 042.29 €.

- Programmes, dont notamment matériel et mobilier (6 517.94 €), voirie (151 197.93 €), bornes incendie (8 767.20 €), sols souples à l'école (10 036.80), élaboration PLU (10 231.23 €), salle d'activités (49 397.37 €), acquisition de parcelles (11 000 €) 258 049.91

- Remboursement en capital de la dette (chapitre 16) 26 992.38

Recettes de la section d'investissement

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 116 178.85 €.

- FCTVA 14 606.68
- Taxe d'aménagement 32 769.27
- Subventions 30 167.89
- Affectation du résultat 38 635.00

On notera une très forte augmentation de la taxe d'aménagement due à un report de l'encaissement des taxes 2020 sur 2021.

Les programmes suivants sont engagés et non terminés : matériel et mobilier administratif (1 023 €), voirie (102 194 €), informatisation mairie (3 895 €), éclairage public (909 €), bornes incendie (6 487 €), schéma de défense incendie (5 640 €), mise en accessibilité (20 464 €), salle d'activités (322 743 €), F 307 (2 000 €), F 308, 319, 321 (2 000 €).

Conclusion

La section de fonctionnement a permis de réaliser un résultat global de 555 810.65 € (fonds de roulement) dont 222 476 € devront être affectés en investissement en 2022, le report sera donc de 333 334.65 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2022.

La section d'investissement a dégagé un déficit de 157 107.85 € et un déficit de 65 368 € de restes à réaliser, déficit global couvert par l'affectation de 222 476 € en investissement.

L'exercice 2021 a permis de dégager une épargne brute de 92 885.16 € (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement).

Le remboursement du capital de la dette, d'un montant de 26 992.38 € permet de dégager une épargne nette (capacité d'autofinancement) de 65 892.78.

Après avoir pris en compte l'ensemble des moyens de financement ainsi que la reprise des résultats de l'exercice 2020 et les restes à réaliser, comme prévu au budget primitif, 2 emprunts ont été souscrits en décembre 2021 (financement du programme de voirie 2020 et salle d'activités).